

POURQUOI VOTRE CARTE VITALE NE PASSE PLUS ?

Si vous êtes allé chez votre médecin ces derniers jours, celui-ci vous a peut-être indiqué que votre carte vitale ne « passait » pas, ces problèmes informatiques sont loin d'être anodins.

Le service de messagerie de la poste utilisé par des professionnels de santé a été temporairement suspendu à la suite de tentatives de piratage et la plateforme Sesam-Vitale est hors service.

À croire que nos données personnelles sont très recherchées chez les pirates.
(Cf : **déclaration FO au CA CAMIEG du 26/04/2022**)

Nous avons appris ce week-end que les professionnels de santé qui utilisent une adresse électronique de la Poste (@laposte.net) sont bloqués en priorité pour réduire l'impact sur leur activité et leurs patients. Cette mesure doit rester en place pour une durée indéterminée.



Les pirates semblent avoir ciblé La Poste et c'est loin d'être un hasard. En effet, les services informations de la Sécurité sociale recommandent aujourd'hui fortement aux professionnels de santé d'utiliser cette messagerie, ou celle d'Orange. Une préconisation due au fait qu'elles utilisent les mêmes protocoles de sécurité, évitant donc ainsi les éventuels bugs.

Depuis le 27 avril, les consultations sont donc chamboulées à la suite de ce problème technique d'envergure. Et les répercussions commencent à se faire sentir. Les patients doivent avancer les frais et ne seront remboursés qu'une fois le problème résolu et les professionnels de santé ne seront pas payés avant que la situation ne rentre dans l'ordre.

Pour l'instant, aucune date de retour à la normale n'a été annoncée par La Poste qui garantit néanmoins qu'elle déblocuera les comptes de ces professionnels de santé en priorité. Dans un même temps, est annoncée une reprise progressive des services à partir de ce lundi 9 mai avant un retour à la normale à la mi-mai.

Nos conseils :

- Assurez-vous que vos derniers remboursements ont bien eu lieu
- Interrogez le professionnel de santé s'il est dans cette situation
- Réclamez-lui une feuille de soin
- Consultez vos délais de remboursement via votre compte [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org